

**REGLEMENT COMPLET DU JEU**  
**« Wattwiller vous fait une fleur » - Innovation produit**  
**2014**

### **1. SOCIETE ORGANISATRICE**

Les grandes sources de Wattwiller S.A.S., dont le siège social est situé 2, rue de Guebwiller - 68700 WATTWILLER, immatriculé au RCS de MULHOUSE sous le numéro RCS 383 616 307 (ci-après désigné «l'Organisateur») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat qui se déroulera du 01/10/2014 au 31/10/2014 sur la page Facebook de Wattwiller, dans le cadre de l'opération « Wattwiller vous fait une fleur»

### **2. QUI PEUT PARTICIPER ?**

Ce jeu s'adresse aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine. Les mineurs et les majeurs protégés peuvent également participer sous la responsabilité de leur représentant légal (parents, tuteur, administrateur légal).

Les membres de l'Organisateur, son personnel, ses prestataires pour cette opération, et les membres de leur famille ne peuvent participer au jeu.

### **3. MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

L'application de jeu Facebook « Wattwiller vous fait une fleur» se déroulera du 01/10/2014 à 10h00 au 31/10/2014 à 17h00

Pour participer, il suffit de disposer d'un compte Facebook :

- L'utilisateur est invité à se rendre sur l'application Facebook « Wattwiller vous fait une fleur» dédiée à l'opération et à liker la page (s'il n'est pas déjà fan de la page) ;
- Pour accéder à l'application, il utilise la fonctionnalité du Facebook Connect (afin d'éviter plusieurs inscriptions avec le même utilisateur). Son nom, prénom et adresse e-mail sont automatiquement pré-remplis ;
- L'utilisateur doit accepter le règlement de jeu pour valider son inscription ;
- Il peut alors participer au jeu « Wattwiller vous fait une fleur » et déclencher un instant gagnant ;
- L'utilisateur découvre immédiatement s'il a gagné ou perdu ;
- > s'il a perdu, il a la possibilité de partager le jeu auprès de sa communauté afin d'obtenir une seconde chance ;
- > s'il a gagné il reçoit automatiquement un e-mail à l'adresse qu'il aura indiqué lors de son inscription lui précisant qu'il a gagné un bouquet de fleurs.
- > Il est automatiquement inscrit au tirage au sort qui désignera les 2 grands gagnants du jeu en fin de période.

### **4. DETERMINATION DES GAGNANTS DES LOTS MIS EN JEU**

15 instants gagnants ouverts se déclencheront durant la période du jeu pour déterminer les gagnants des bouquets de fleurs.

Ces 15 gagnants seront informés par e-mail, à l'adresse e-mail renseignée lors de leur inscription, des lots remportés.

Les 2 grands gagnants seront tirés au sort le 15/11/14 par maître Weber, huissier de justice à Strasbourg et seront informés par mail, à l'adresse e-mail renseignée lors de leur inscription, de la personne à contacter pour bénéficier de leur gain.

Les lots mis en jeu :

- 15 bouquets de fleurs Aquarelle d'une valeur de 38 euros
- 2 séances SPA pour 2 personnes d'une valeur de 750€ unitaire dans l'un des 286 SPAS « Cinq Monde » agréés en France métropolitaine.

Toute fraude ou tentative de fraude pourra donner lieu à l'exclusion et à l'annulation de la participation de son auteur, la société organisatrice se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications sur l'identité des participants. Toute participation incomplète sera éliminée.

## **5. RECEPTION DES DOTATIONS**

Les gagnants des bouquets de fleurs recevront leur lot dans un délai de 8 semaines à l'adresse postale indiquée lors de l'inscription.

Les gagnants des séances SPA seront contactés par mail ou téléphone dans un délai de 4 semaines pour programmer leur séance.

Les gagnants du Jeu ne pourront en aucun cas céder leurs dotations à titre onéreux, ni prétendre obtenir leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit sous peine d'annulation de leur lot.

Les lots sont choisis par l'Organisateur.

Pour les mineurs de 16 ans et plus, une autorisation d'un titulaire de l'autorité parentale ou de leur représentant légal âgé de plus de 18 ans est exigée. Les gagnants devront justifier de leur âge avant de recevoir leur prix. Pour tout gagnant âgé de 16 ans et plus, l'Organisateur pourra demander la preuve du consentement de l'un des parents ou de son tuteur, confirmant leur accord sur l'attribution du lot par l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

## **6. DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent règlement est établi en langue française, qui seule fait foi.

Conformément aux dispositions des articles L.121.37 et L.121.38 du Code de la Consommation, le présent règlement est déposé en l'Etude de Maître Weber, Huissier de justice - 15 rue Lamartine, 67200 Strasbourg.

Pendant toute la durée du jeu, le présent Règlement pourra être obtenu gratuitement sur simple demande par courrier accompagné des coordonnées complètes, par toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : LES GRANDES SOURCES DE WATTWILLER S.A.S. - SERVICE MARKETING - 2, rue de Guebwiller - 68700 WATTWILLER ou directement par mail à [wattwiller@wattwiller.com](mailto:wattwiller@wattwiller.com)

Les participants pourront obtenir le remboursement des frais d'affranchissement (au tarif lent en vigueur) de la demande de règlement sur simple demande accompagnée d'un RIB, effectuée lors de la demande de règlement.

## **7. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR**

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements de l'application de jeu, notamment dus à des actes de malveillance, qui empêcheraient le bon fonctionnement.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à y jouer du fait de tout problème lié à leur connexion internet ou défaut technique lié notamment au fonctionnement de leur matériel informatique.

L'Organisateur pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

## **8. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'Organisateur pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

Plus généralement, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **9. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel les concernant, auprès du Responsable du traitement (destiné à la gestion du jeu concours et à l'enrichissement du fichier clients et prospects) : LES GRANDES SOURCES DE WATTWILLER S.A.S. - 2, rue de Guebwiller - 68700 WATTWILLER